

Les subsides

Le comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, au cours de son examen du budget de cette année, lequel, soit dit en passant, l'a amené à rédiger son désormais infâme cinquième rapport qui a été déposé à la Chambre et a inspiré la présente motion, a choisi d'étudier plus spécialement et de façon plus approfondie l'une des régions. En raison d'un certain nombre de problèmes qui sont particuliers à la Colombie-Britannique, et dont quelques-uns seront abordés par mes collègues, le comité a tenu deux journées d'audience à Vancouver pour étudier les affaires de la région de la Colombie-Britannique. Cette région est spéciale pour deux raisons principales. D'abord, la majeure partie de la province n'est pas visée par un traité. Les commissaires des traités n'ont pas couvert toute la province comme ils l'avaient fait dans les Prairies. L'aide découlant des traités s'applique à presque toute la partie septentrionale de la Colombie-Britannique.

Ensuite, les bandes et les conseils de tribus sont devenus à ce point autonomes en Colombie-Britannique qu'ils n'ont que faire des services et des ingérences du ministère. En fait, les fonctionnaires du ministère et certaines des bandes offrent parfois les mêmes services, quand ils ne se font pas tout simplement la concurrence. En dépit de cela, la région fournit du travail à 557 personnes, réparties à l'intérieur de dix ministères importants.

J'ai ici un aperçu de la façon dont fonctionne le ministère des affaires indiennes. Tout d'abord, il y a la direction générale qui comprend 4 fonctionnaires dont le salaire moyen est de \$35,000 ou \$36,000. Soit dit en passant, la direction générale a dépensé \$63,223 en frais de déplacement entre le 1^{er} avril 1981 et le 11 janvier 1982.

Ensuite, il y a la direction du gouvernement local qui emploie 13 fonctionnaires dont le salaire moyen est de \$30,000. Ces 13 fonctionnaires ont dépensé \$109,457 en frais de voyage entre le 1^{er} avril 1981 et le 11 janvier 1982.

Puis, il y a la direction du développement socio-économique. Son chef et les 21 membres de son personnel gagnent en moyenne \$30,000. Ils ont dépensé seulement \$94,000 en déplacements au cours de la même période.

Le service suivant est celui du directeur du personnel qui compte 18 membres. Leur traitement moyen est de \$25,000 et ils ont dépensé \$32,000 en voyages pendant la même période.

Vient ensuite le service du génie et de l'architecture, qui compte 23 ingénieurs et architectes dans la région de la Colombie-Britannique. Mais ces 23 ingénieurs et architectes ont dépensé \$119,674 en voyages entre le mois d'avril 1981 et le 11 janvier 1982. Ce que je viens de vous donner comprend seulement le service administratif. En tout, 171 employés travaillent au bureau régional de la Colombie-Britannique.

Nous avons relevé bien d'autres cas scandaleux semblables à ceux-ci dont nous aimerions parler aujourd'hui. Les bureaucrates rivalisent avec les Indiens pour la réalisation des programmes. Ils jouent le petit jeu bureaucratique du «sauve ton emploi et construis ta tour d'ivoire». La concurrence est si féroce pour obtenir le contrôle des programmes qu'elle épuise presque toutes les ressources mises à la disposition de la région, à tel point que ces bandes, qui connaissent un chômage de 95 p.

100, la pauvreté la plus indigne et les pires privations humaines, sont pratiquement abandonnées à elles-mêmes.

Le ministre voudrait peut-être contester les chiffres, mais nous avons sous les yeux un document provenant du bureau régional de Vancouver qui donne la répartition des crédits destinés à la région par personne. Il s'agit d'un document sur la contribution du ministère des Affaires indiennes aux conseils de bandes pour 1981-1982. Une bande du nord de la Colombie-Britannique a reçu \$36 par personne alors qu'une autre a reçu \$4,087. Il n'y a pas de norme. Il n'y a pas de règle, rien. Il n'y a pas de directives. Il n'existe pas de normes minimales sur le plan de l'infrastructure communautaire. En 1982, il y a encore, dans toutes les régions du Canada, des villages d'Indiens qui, compte tenu de certains facteurs comme le climat, sont bien plus mal lotis que les collectivités les plus pauvres des pays du tiers monde. Bien souvent, ces villages sont démunis d'électricité, de distribution d'eau et même des installations sanitaires les plus élémentaires. Je peux vous conduire à certains endroits de ma circonscription, monsieur l'Orateur, où les membres de trois générations d'une même famille vivent dans une seule pièce pas plus spacieuse qu'une salle de séjour moyenne. La température tombe à moins 40^o et pour seule source de chaleur, ces familles ont un ancien baril de mazout transformé en poêle. Ces gens n'ont pas de téléviseur ni d'argent pour acheter des piles pour la radio à transistors.

Que devient notre fierté nationale dans tout cela? Sommes-nous les mêmes qui parcourent le monde en préconisant le dialogue Nord-Sud, les champions du tiers monde? Je ne m'excuse pas du tout de prendre le temps de la Chambre aujourd'hui pour parler de ces problèmes.

● (1550)

Je le répète, il y a certains groupes et certains particuliers qui reçoivent toute l'attention des bureaucrates. Nous avons entendu parler de la Mafia des Affaires indiennes en Colombie-Britannique. Bien sûr, ce n'est pas nous qui les appelons comme cela, mais bien certains Indiens avec lesquels nous sommes mis en rapport. Le mot «Mafia» dans le contexte du problème indien en Colombie-Britannique signifie «Members Against the Firing of Indian Agents». Nous avons entendu parler au comité d'un particulier qui, à un moment donné, a reçu un prêt \$300,000 pour lancer une affaire personnelle. Cette affaire n'était pas propice à la création d'emplois puisqu'il s'agissait d'un camp de caravane. Un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit au ministre dès le début que ce prêt constituait une caisse de retraite personnelle pour l'intéressé. Les taux d'intérêt accordés étaient préférentiels. Lorsqu'il n'a pas respecté ses obligations et n'a pas remboursé le principal et l'intérêt, il a reçu un autre montant de \$300,000, sauf que cette fois-ci il s'agissait d'un cadeau destiné à le sortir d'embarras. Mon collègue, le député d'Okanagan-Similkameen (M. King), vous en dira plus à ce sujet, car cela n'a aidé en rien cet homme à se sortir d'embarras. Il a encore désespérément besoin d'argent et le directeur régional le lui donnera probablement.